FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Tri-Fender

EU3142

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 18-nov.-2013 **Date de révision :** 12-oct.-2026 **Numéro de révision:** 2.8

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Tri-Fender
UFI: Y6D0-00JD-6006-SUKX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Bain de trayons
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur
France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le réglement (CE) n° 1272/2008
Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3. (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le réglement (CE) n° 1272/2008

Mentions de danger H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence P102 - Tenir hors de portée des enfants
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P501 - Éliminer le contenu/le récipient comme déchet spécial. Le récipient vide doit être éliminé avec les déchets urbains

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) (≥ 0.1%)
Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) (≥ 0.1%)
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Iode 7553-56-2	231-442-4	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) STOT RE 1 (H372) Aquatic Acute 1 (H400)	-	1	-	01-2119485285-30
Iodure de sodium 7681-82-5	231-679-3	< 1	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT RE 1 (H372) Aquatic Acute 1 (H400)	-	1	-	01-2119966138-29
Iodate de sodium 7681-55-2	231-672-5	< 0.1	Ox. sol. 2 (H272) Acute Tox. 4 (H302) Skin sens. 1 (H317) Eye irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	-	-	-	01-2120771044-60

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Iode 7553-56-2	315 mg/kg (rat)	1425 mg/kg (rabbit)	4,588 mg/L 4h D/M (rat)
Iodure de sodium 7681-82-5	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/m³
Iodate de sodium 7681-55-2	505 mg/kg (mice)	> 2000 mg/kg (rat)	-

Rat (rat) Rabbit (lapin) Mouse (Souris)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration ≥ 0.1% (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Contact oculaire Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Ingestion Rincez la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent et / ou si de grandes quantités ont été ingérées. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Inhalation Amener la victime à l'air libre.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.

Effets retardés Aucun(e) connu(e).

Effets d'une surexposition Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Autres informations Voir Section 12 pour plus d'informations

Conseils à destination des secouristes. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

Classe de stockage (Allemagne) 10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet

Autres recommandations Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	UE	Autriche	Belgique	Bulgaria	Croatie
Glycérine 56-81-5			10 mg/m³ (nevel)		GVI: 10 mg/m³
Iode 7553-56-2		Skin STEL: 0.1 ppm STEL: 1 mg/m³ TWA: 0.1 ppm TWA: 1 mg/m³ Ceiling: 0.1 ppm Ceiling: 1 mg/m³	Korte termijn: 0.1 ppm (1 mg/m³)	TWA: 3.0 mg/m³	KGVI = 0,1 ppm (1,1 mg/m³)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		STEL: 4 mg/m³ TWA: 2 mg/m³	TWA 2mg/m³	TWA: 2.0 mg/m³	KGVI: 2 mg/m³
Éthanol 64-17-5		STEL: 2000 ppm STEL: 3800 mg/m³ TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³	1000 ppm (1970 mg/m³)	TWA: 1000 mg/m³	GVI: 1000ppm GVI: 1900 mg/m³
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0		TWA: 10 mg/m³	2 mg/m³ (damp en aerosol)	STEL: 50 mg/m³ TWA: 10 mg/m³	GVI: 10 mg/m³

Nom chimique	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Glycérine 56-81-5		TWA: 10 mg/m³	TWA: 20 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	TWA: 200 mg/m³ Peak: 400 mg/m³
Iode 7553-56-2	Ceiling: 0.1 ppm Ceiling: 1 mg/m³	STEL: 0.1 ppm STEL: 1 mg/m³	STEL: 0.1 ppm STEL: 1.1 mg/m³ Skin	STEL: 0.1 ppm STEL: 1 mg/m³	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m³	TWA: 1 mg/m³ STEL: 2 mg/m³	Ceiling: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³	
Éthanol 64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1000 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m³	HTP: 1000 ppm HTP: 1900 mg/m³ HTP kattoarvo: 1300 ppm HTP kattoarvo: 2500 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³ STEL: 5000 ppm STEL: 9500 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 380 mg/m³ Peak: 800 ppm Peak: 1520 mg/m³ Skin
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	TWA: 10 mg/m³		TWA: 10 mg/m³ STEL: 20 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ Peak: 40 mg/m³ Skin

Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie
Iode 7553-56-2	ÁK-érték: 1 mg/m³ (0.1 ppm) CK- érték: 1 mg/m³ (0.1 ppm)	TWA: 0.01 ppm TWA: 0.01 mg/m³ STEL: 0.1 ppm		AER (8h): 1 mg/m³	Ceiling: 0.1 ppm Ceiling: 1 mg/m³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	ÁK-érték: 1 mg/m³ CK-érték: 2 mg/m³	STEL: 2 mg/m³	Ceiling: 2 mg/m³	AER: 0.5 mg/m³ (8st.) AER: Aroda ekspozīcijasrobežvērtī bas	Ceiling: 2 mg/m³
Éthanol 64-17-5	Ák-érték: 1900 mg/m³ (1000 ppm) CK-érték: 3800 mg/m³ (2000 ppm)	STEL: 1000 ppm		AER: 1000 mg/m³ (8 st.) AER: Aroda ekspozīcijas	TWA: 500 ppm TWA: 1000 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m³

				robežvērtības	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0		TWA: 2 mg/m³ STEL: 6 mg/m³			
Nom chimique	**Pays-Bas**	**Norvège**	**Pologne**	**Portugal**	**Espagne**
Glycérine 56-81-5	10 mg/m³ (TGG - 8u)		TWA: 10 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	TWA: 10 mg/m³
Iode 7553-56-2		Ceiling: 0.1 ppm Ceiling: 1 mg/m³	NDSCh: 1 mg/m³ NDS: 0.5 mg/m³	STEL: 0.1 ppm	STEL: 0.1 ppm STEL: 1 mg/m³ TWA: 0.01 ppm TWA: 0.1 mg/m³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		Ceiling: 2 mg/m³	NDSCh: 1 mg/m³ NDS: 0.5 mg/m³ NDSP - nie określono Metoda oznaczania:PN-Z-04435:2011PiMOŚP 2002, nr 1(59)	Ceiling: 2 mg/m³	STEL: 2 mg/m³
Éthanol 64-17-5	Skin STEL: 1900 mg/m³ (15 min) TWA: 260 mg/m³ (8h)	TWA: 500 ppm TWA: 950 mg/m³	TWA: 1900 mg/m³	TWA: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm STEL: 1910 mg/m³
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	5 mg/m³ (inhaleerbare fractie (TGG - 8u))			TWA: 2 mg/m³	TWA: 10 mg/m³

Nom chimique	**Suède**	**Suisse**	**Royaume-Uni**	**Union européenne**
Glycérine 56-81-5		MAK: 50 mg/m³ KZGW: 100 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	
Iode 7553-56-2	KGV: 0.1 ppm (1 mg/m³)	Skin STEL: 0.1 ppm STEL: 1 mg/m³ TWA: 0.1 ppm TWA: 1 mg/m³	STEL: 0.1 ppm STEL: 1.1 mg/m³	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LLV: 1 mg/m³ STV 2 mg/m³	STEL: 2 mg/m³ TWA: 2 mg/m³	TWA: 2mg/m³	
Éthanol 64-17-5	LLV: 500 ppm LLV: 1000 mg/m³ STV: 1000 ppm STV: 1900 mg/m³	STEL: 1000 ppm STEL: 1920 mg/m³ TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m³	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0		KZGW: 40 mg/m³ MAK: 10 mg/m³		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau Vêtements à manches longues (EN 14605).

Protection des mains Caoutchouc nitrile Gants imperméables CE - Category III
Norm: EN374-1:2016
Épaisseur des gants 0,11 / 0,10mm
Délai de rupture > 8H

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Marron
Odeur Iode
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	*Valeurs*
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	4,9 - 6,2
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet

9.2. Autres informations

Viscosité	Aucune donnée disponible
Densité de liquide	1,004 - 1,024 g/ml

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité
Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique
Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter
Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles
Matières incompatibles Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux
aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	OECD 402:. Non classé.
Ingestion	OECD 423:. Non classé.

DL50 orale > 5000 mg/kg; (OECD 423)
DL50 cutanée > 2000 mg/kg; (OECD 402)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Iode	315 mg/Kg (rat)	1425 mg/kg (rabbit)	4,588 mg/L 4h D/M (rat)
Iodure de sodium	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/m³
Iodate de sodium	505 mg/kg (mouse)	> 2000 mg/kg (rat)	-

Rat (rat) Rabbit (lapin) Mouse (Souris)

Corrosion/irritation cutanée OECD 404:. Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire OECD 405:. Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%).

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Eviter le rejet dans l'environnement. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Iode	EC = 0.13 mg/L	LC50 (96 h) 0.53 mg/L		LC50 (48 h) 0.16 mg/L
Iodure de sodium		3780: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static		

12.2. Persistance et dégradabilité

Iode Sans objet
iodure de sodium Non biodégradable
de l'iodate de sodium Aucune information disponible
Hydroxyde de sodium Les substances inorganiques ne peuvent pas être testées pour la biodégradabilité (immédiate)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes
Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%).

12.7. Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé, ainsi que son emballage, conformément à la règlementation locale. Le produit utilisé peut être éliminé dans les égouts municipaux ou déversé dans le lisier, selon la règlementation locale. Éviter d'éliminer le produit dans une structure individuelle de traitement des eaux. L'emballage/récipient partiellement vide doit être éliminé(e) comme déchet spécial.
Emballages contaminés	L'élimination de cet emballage doit toujours être conforme à la législation en matière d'élimination des déchets et à toute exigence régionale imposée par les autorités locales. L'emballage / récipient partiellement vide doit être éliminé(e) comme déchet spécial. L'emballage / récipient vide doit être éliminé(e)avec les déchets urbains.
No de déchet suivant le CED	Déchets de résidus / produits non utilisés 02 01 08* / Emballages contaminés 15 01 10*
Autres informations	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK	Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

Législations de l'UE
Reg.1907/2006 (REACH)
Reg. 878/2020 amending REACH Annex II
Reg. 528/2012 (biocidal products)
Dir. 2000/39/CE (OEL)
Reg. 649/2012/CE (PIC)
Dir. 2008/98/EC (on waste)
Dir. 98/24/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende
EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H312 - Nocif par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les reins/le foie/les yeux/le cerveau/l'appareil respiratoire/le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende des abréviations et des acronymes
Acute tox : Acute toxicity
Skin Irrit. : Skin irritation
Eye Irrit. : Eye irritation
Skin Sens. - Skin sensitisation
STOT SE - Specific target organ toxicity - Single Exposure
STOT RE - Specific target organ toxicity - Repeated Exposure
Aquatic Acute - Aquatic Acute Toxicity
Ox. Sol. - Oxidising Solids

Classification selon le réglement (CE) n° 1272/2008
La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données
www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 18-nov.-2013

Date de révision : 12-oct.-2026

Numéro de révision: 2.8

Remarque sur la révision:
Motif de la révision Section de mise à jour : 13

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité